

320. — 9 SEPTEMBRE 1895. — Arrêté royal par lequel l'oratoire de la section de Fromée, à Gerpinnes, est érigé en chapelle ressortissant à l'église succursale de Saint-Michel, en cette commune, et un traitement de 600 francs sera attaché à cette chapelle à compter du premier jour du mois qui suivra la publication du présent arrêté. (Moniteur du 15 septembre 1895.)

321. — 9 SEPTEMBRE 1895. — Arrêté royal par lequel la commune de Maissin est rattachée au bureau de Wellin pour la perception des contributions directes et des accises. (Monit. du 13 septembre 1895.)

322. — 9-10 SEPTEMBRE 1895. — Union postale universelle. (Moniteur des 9-10 septembre 1895.)

La République du Salvador a adhéré à l'arrangement conclu à Vienne le 4 juillet 1894 concernant l'intervention de la poste dans les abonnements aux journaux et aux publications périodiques.

Elle exécute déjà actuellement cet arrangement.

323. — 11 SEPTEMBRE 1895. — Loi portant approbation de divers contrats relatifs à des biens domaniaux et autorisation d'aliéner des immeubles. (Monit. du 19 septembre 1895.)

324. — 11 SEPTEMBRE 1895. — Loi contenant le budget du ministère de l'industrie

et du travail pour l'exercice 1895 (1). (Moniteur du 15 septembre 1895.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du ministère de l'industrie et du travail, pour l'exercice 1895, est fixé :

1^o Pour le service ordinaire, à la somme de deux millions deux cent seize mille neuf cent soixante-cinq francs. fr. 2,216,965 »

2^o Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de quatre cent cinquante-cinq mille francs . . . 455,000 »

Soit ensemble à la somme de deux millions six cent septante et un mille neuf cent soixante-cinq fr. 2,671,965 »

Art. 2. Les dépenses effectuées depuis le 1^{er} janvier 1895 pour les services faisant actuellement partie du ministère de l'industrie et du travail, ainsi que les traitements payés depuis la même date au personnel transféré du ministère de l'agriculture et des travaux publics à celui de l'industrie et du travail, seront prélevés définitivement à charge du budget de ce dernier département.

La part incombant au ministère de l'industrie et du travail dans les dépenses effectuées à charge des articles mixtes, notamment de l'article 3, et pour lesquels il serait impossible d'établir un décompte, sera déterminée par arrêté royal.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'industrie et du travail, M. A. NYSSSENS.)

(1) Session de 1894-1895.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et projet de loi, n° 288. — Rapport, n° 308.

Annales parlementaires. — Discussion et vote. Séance du 17 août 1895, p. 2697 à 2699.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 108. — Rapport, n° 128.

Annales parlementaires. — Discussion. Séance du 3 septembre 1895, p. 674 à 677. — Vote. Séance du 4 septembre 1895, p. 692.

Budget du ministère de l'industrie et du travail pour l'exercice 1895.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre
Première section. — Service ordinaire.		
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre fr.	21,000 ,	
Art. 2. Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	245,600 ,	
<i>Matériel.</i>		
Art. 3. Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses	60,000 ,	341,600 ,
<i>Frais de déplacement.</i>		
Art. 4. Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . .	15,000 ,	
CHAPITRE II. — PENSIONS.		
Art. 5. Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,500 ,	2,500 ,
CHAPITRE III. — INDUSTRIE.		
Art. 6. Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses	39,900 ,	
Art. 7. Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'Etat destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	55,000 ,	
Art. 8. Enseignement professionnel : écoles industrielles, écoles manufacturières, écoles professionnelles, écoles et classes ménagères, écoles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses	630,000 ,	
Art. 9. Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses	10,700 ,	82,800 ,
Art. 10. Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impression (y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire)	8,000 ,	
Art. 11. Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879	3,700 ,	
Art. 12. Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers	12,500 ,	
Art. 13. Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	3,000 ,	
CHAPITRE IV. — POIDS ET MESURES.		
Art. 14. Traitements des vérificateurs; frais d'interim et d'inspection	82,350 ,	
Art. 15. Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	36,000 ,	130,350 ,
Art. 16. Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures.	12,000 ,	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE V. — TRAVAIL.			
Art. 17. Office du travail : statistique, missions, impressions ; publica- tions, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'office du travail ; dépenses diverses . . .	80,000 »	387,000 »	
Art. 18. Comités de patronage ; dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889 ; subsides . . .	20,000 »		
Art. 19. Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutua- listes et dépenses de la commission permanente instituée pour faci- liser l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales ; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente des sociétés mutualistes. — Frais des congrès ayant trait aux institutions de prévoyance . . .	30,000 »		
Art. 20. Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la caisse de retraite sous la garantie de l'Etat, ainsi qu'aux sociétés non reconnues ayant pour objet exclusif l'affiliation de leurs membres à la caisse de retraite sous la garantie de l'Etat . . .	20,000 »		
Art. 21. Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes. . .	23,400 »		
Art. 22. Conseil supérieur du travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers . . .	30,000 »		
Art. 23. Inspection du travail ; inspection des établissements dange- reux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation ; per- sonnel de ces inspections ; frais de route et de séjour ; frais de bureau et de matériel . . .	483,600 »		
CHAPITRE VI. — MINES.			
SECTION 1 ^{re} . — <i>Personnel du conseil des mines.</i>			
Art. 24. Personnel du conseil des mines. — Traitements et frais de déplacements. . .	32,000 »	640 »	
Art. 25. Matériel . . .	640 »		
SECTION 2. — <i>Personnel du corps des mines.</i>			
Art. 26. Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis expéditionnaires adjoints aux ingénieurs . . .	347,075 »	6,000 »	
Art. 27. Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines . . .	6,000 »		
SECTION 3. — <i>Carte géologique et agricole.</i>			
Art. 28. Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole . . .	442,000 »	552,745 »	
SECTION 4. — <i>Caisse de prévoyance.</i>			
Art. 29. Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux per- sonnes qui se distinguent par des actes de dévouement ; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses . . .	45,000 »		
SECTION 5. — <i>Impressions, etc.</i>			
Art. 30. Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments ; tra- ductions, publications de documents statistiques ; encouragements et subventions ; essais et expériences. . .	40,000 »		

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VII.		
SECTION 1 ^{re} . — Commission des procédés nouveaux.		
Art. 31. Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau	500 »	2,000 »
SECTION 2. — Commission consultative des machines à vapeur.		
Art. 32. Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel . . .	4,500 »	
CHAPITRE VIII. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
Art. 33. Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	8,000 »	8,000 »
CHAPITRE IX. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 34. Dépenses imprévues non libellées au budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement.	40,000 »	40,000
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE X. — SERVICES DIVERS.		
Art. 35. Achat de mobilier et dépenses diverses d'installation . . .	70,000 »	455,000 »
Art. 36. Recensement industriel	50,000 »	
Art. 37. Subside à la caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890	440,000 »	
Art. 38. Travaux d'appropriation et d'agrandissement des divers bâtiments destinés au nouveau ministère de l'industrie et du travail.	225,000 »	
Total du budget du ministère de l'intérieur et du travail. . fr.		2,674,965 »

325. — 11 SEPTEMBRE 1895. — Loi
contenant le budget du ministère de l'intérieur
et de l'instruction publique pour l'exercice
1895. (Monit. du 13 septembre 1895.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté
et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du minis-

tère de l'intérieur et de l'instruction publique
pour l'exercice 1895 est fixé :

1^o Pour le service ordinaire, à la somme de
vingt-deux millions cent quatre-vingt douze mille
soixante-dix-neuf francs. fr. 22,192,079

2^o Pour les dépenses exceptionnelles,
à la somme de un million quatre cent
soixante-quinze mille trois cent vingt-
quatre francs 1,475,324

A reporter. fr. 23,667,403

(1) Session de 1894-1895.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et
projet de loi, n° 97, VI.

1895.

Session de 1894-1895.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et
nouveau projet de loi, n° 3, VI. — Amendements et

19